Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 17 (1905)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Echo des Sociétés.

Société des photographes suisses.

Rapport annuel pour l'exercice 1904-1905 présenté à l'Assemblée générale du 20 juin 1905, à Zurich.

HONORÉS ET CHERS COLLÈGUES,

Après avoir, dans le rapport de l'an passé, jeté un regard minutieux sur les travaux de la Société durant ces dernières années et adressé un sérieux avertissement à tous les membres, avertissement qui conserve encore à l'heure actuelle toute sa valeur et qui donne à réfléchir, il est certainement permis aujourd'hui au nouveau président de s'occuper exclusivement des travaux exécutés au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Cours pour maîtres-photographes.

Après la dernière assemblée générale de Lausanne, le Comité se mit aussitôt aux travaux préliminaires d'un cours pour maîtres-photographes. Une liste envoyée aux membres par circulaire accusa bien vite une forte participation.

La plupart des signataires cependant présentèrent des vœux ou posèrent des conditions concernant le moment de la tenue du cours, vœux et conditions dont on ne put naturellement tenir compte que dans une petite mesure, puisque, en première ligne, il fallait avoir égard aux désirs exprimés par le directeur du cours; l'époque en fut donc fixée sans autre.

Le Comité a été très heureusement flatté de ce que cette tentative ait été soutenue et ait reçu un accueil si cordial. Il est regrettable cependant que quelques retardataires aient laissé s'écouler le dernier délai et se soient annoncés si tardivement qu'il n'a plus été possible de les accepter encore. Un certain nombre de photographes n'appartenant pas à la Société se sont aussi annoncés, mais leur demande n'a pu être prise en considération puisqu'il était évident que, pour prendre part au dit cours, seuls les membres appartenant à la Société des photographes suisses entraient en ligne de compte.

Nous osons supposer que vous aurez lu le rapport détaillé qui a paru sur ce premier cours de maîtres-photographes et que nous avons fait publier dans plusieurs revues professionnelles; aussi ne nous en occuperons-nous ici que brièvement.

Grâce à l'accueil bienveillant de M. le directeur *Emmerich*, de l'établisse-

ment d'instruction et d'essais pour photographes, à Munich, qui délégua un professeur émérite, M. *Hans Spörl*, comme directeur du cours, celui-ci put alors avoir lieu du 26 septembre au 1er octobre. On se servit comme locaux des anciennes salles qui abritèrent l'Ecole des photographes, malheureusement disparue, à l'Ecole des Arts industriels, à Zurich. Dans aucune ville en Suisse, on n'aurait pu mettre à disposition des locaux se prêtant mieux à un cours de ce genre.

20 participants ont pris part au cours théorique et pratique ;

2 ne sont restés que pendant deux jours et 3 n'ont suivi que le cours théorique.

Le programme comportait les branches suivantes :

Agrandissements sur papier négatif; procédé au charbon; procédé de Hochheimer à la gomme bichromatée et procédés par des papiers à la gomme bichromatée d'une préparation personnelle.

Les matériaux employés ont été offerts en partie par les fabricants ou fournisseurs ou livrés à des prix excessivement modiques. Une maison de commerce zuricoise a, de même, prêté toute l'installation, ce qui a été d'un grand secours pour mener à bon port le premier cours des maîtres-photographes.

L'établissement de phototypie *Brunner et C°* et la fabrique de plaques sèches *Dr Smith et C°* ont ouvert leurs portes aux membres du cours ; MM. les chefs ont conduit ces messieurs et donné les explications relatives à la fabrication.

Vu qu'un grand nombre de photographes du canton de Zurich prenaient part au cours pour maître-photographes, le gouvernement de ce canton a accordé une subvention de 100 fr. On peut aussi compter sur une subvention de la Confédération.

On a travaillé avec ardeur sous la direction distinguée de M. *Spörl* et il est hors de doute que chaque participant du cours a profité de ses instructives leçons. Il est naturellement impossible — et on ne peut le demander — qu'un participant puisse obtenir une technique parfaite en un si court espace de temps ; mais il faut justement, une fois rentré chez soi, faire de nouveaux essais avec ce que l'on sait et ce que l'on a vu et se perfectionner dans ce nouveau genre qui, pour beaucoup, n'était encore qu'un domaine bien sombre de la photographie.

Dans aucun cours de maîtres-photographes, un succès plus grand n'a été obtenu.

Dans d'autres endroits — le fait est connu — il n'y avait que quelques personnes qui pouvaient travailler pratiquement pendant que les autres devaient se contenter de les regarder. Lors du dernier cours, tous, animés d'un grand zèle, voulaient toujours travailler ensemble.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que nous aurions dû organiser deux cours : un pour *commençants* et un second pour ceux qui sont déjà quelque peu

au courant des procédés nouveaux. Il faudrait de même que le maximum des participants ne dépasse pas 13 à 15 personnes.

Mais le premier cours en aurait alors été retardé d'une année.

Personne aujourd'hui ne devrait mettre en doute l'opportunité de tels cours pour maîtres-photographes et nous en organiserions éventuellement un nouveau si un nombre suffisant de participants s'annonçait ; nous voudrions toutefois constater ici qu'il en résulte, pour notre Comité, beaucoup de peine et de travail, voire même des désagréments qu'il ne redoute d'ailleurs pas lorsqu'il s'agit du *développement de notre corporation.*

Exposition.

Depuis bien des années, il est dans l'intention de votre Comité d'organiser une grande *exposition internationale de photographie.*

Nous avons cherché des locaux appropriés dans toutes les grandes villes qui, éventuellement, auraient pu être désignées pour une telle exposition. Malheureusement, nos projets ont toujours sombré sur la question du lieu et aujourd'hui nous ne sommes pas encore dans l'agréable situation de vous présenter un projet pour une exposition internationale qui nous aurait fait connaître plus étroitement les travaux de nos collègues et amateurs étrangers.

Afin de se faire une idée générale des capacités actuelles des photographes suisses, le Comité a organisé une exposition pour les membres de la Société ; un concours amical, sans primes spéciales. Les exposants recevront un diplôme-souvenir des plus artistiques.

La grande salle de la Bourse, à Zurich, ne pouvant plus être sous-louée dans des buts d'exposition, nous avons trouvé un refuge au « Merkatorium », dans les grands locaux de la maison de commerce Schwarzer et C° (Haupt-Sprinner et C°).

Ainsi que le programme de l'exposition l'indiquait nettement, il doit être démontré aujourd'hui que, chez nous aussi, les nouvelles idées ont pleinement fructifié ; il doit être démontré aussi comment, par le moyen d'une conception individuelle et par l'abandon de la vieille technique si peu artistique, des impressions artistiques sont possibles dans la photographie et comment ainsi s'ouvrent de nouvelles perspectives pour son développement. Nous savons aujourd'hui que le public sait apprécier à un haut degré ces aspirations vers le beau et qu'il réclame des efforts toujours plus grands de notre art ; c'est pour cela que nous ne voulons pas laisser échapper le moment de prouver publiquement que nous sommes animés d'un esprit de progrès et en même temps par là faire de la propagande pour notre *pétition* concernant la *protection* légale pendante devant les autorités fédérales.

Cette exposition présente pour nous photographes un grand enseignement et beaucoup de choses intéressantes de sorte que cette entreprise portera sûrement des fruits durables.

Comme l'organisation de ces expositions exige beaucoup de travail, le

S. BURGISSER & Co

PHOTOTYPIE D'ART

10

LONDRES **ZURICH** NANCY

DUFOURSTRASSE

Travaux d'arts et industriels -

Cartes postales

EN PHOTOTYPIE ET EN PHOTOCHROMIE

Demandez prix et spécimens -

Phot. E. Sauser, Munich.

ETUDE DE PORTRAIT

Comité a fait appel à une commission composée de MM. *R. Ganz*, *E. Vollenweider*, *C, Ruf*, *Hermann Linck*, *Haupt-Spinner*, *Philippe Link* et *B. Wehrli*, membres de la Société. Nous avons eu en outre le plaisir de gagner à notre cause, pour la direction supérieure des travaux de l'exposition, notre membre honoraire, M. Ganz, toujours prêt à rendre service et dont la compétence en matière d'exposition est connue. Un compte rendu de l'exposition, dû à une plume compétente, suivra sous peu; nous constatons seulement aujourd'hui le succès de l'entreprise qui apporte aux exposants mérite et louange.

Protection légale.

Depuis les conférences qui ont eu lieu l'année dernière avec le bureau fédéral de la propriété intellectuelle sur la question de la protection légale, nous n'avons pas de nouveaux faits à signaler; il nous a cependant été communiqué par lettre officielle que l'avant-projet serait soumis très prochainement à la commission d'experts désignée à cet effet et dans laquelle des représentants de notre Société seront appelés.

« Tout est bien qui finit bien. »

Repos du dimanche.

Le besoin d'une réglementation légale du repos du dimanche sur le terrain fédéral se fait toujours plus sentir. Ensuite de la concurrence déloyale des ateliers qui produisent en masse et dont l'activité se concentre principalement sur les dimanches et jours fériés, les autres ateliers, surtout ceux de la campagne, sont obligés de restreindre le repos dominical. Il s'ensuit un état de choses qui se trouve en complète contradiction avec les aspirations actuelles. Le canton de Zurich est en ce moment en train de discuter une loi sur cette matière ; la Société des photographes zuricois a adressé dans ce but aux autorités une requête dans le sens d'une réduction plus grande du travail dominical.

Espérons que le peuple zuricois accordera sa sanction à la loi et qu'ainsi il stimulera les autres cantons dans cette voie.

Concurrence déloyale. — Photographes ambulants.

Nous ne pouvons, aujourd'hui encore, nous consoler de ce que, il y a quelques années, la pétition couverte d'environ 60 000 signatures tendant à élaborer une loi sur les métiers contre la concurrence déloyale et le colportage — pétition à laquelle notre Société avait fortement participé — ait été écartée par les autorités fédérales.

Grâce aux prescriptions légales insuffisantes, les photographes ambulants trouvent encore aujourd'hui chez nous un terrain avantageux au plus grand

préjudice des professionnels établis en Suisse et soumis à l'impôt. Citons le cas de cet ingénieur de Stockholm qui a débuté dernièrement en se faufilant auprès des autorités scolaires sous de faux prétextes, photographiait en gros les écoles de toutes les grandes villes de la Suisse et, de cette manière, recevait des commandes en masse. La Société des photographes zuricois adressa à la préfecfecture une plainte pour pratique illégale d'une profession et il est à prévoir que sa façon d'agir lui coûtera plutôt cher.

Nous nous ferons un devoir de veiller attentivement sur de tels procédés illégaux et, le cas échéant, de recourir aux autorités. C'est en première ligne aux Directions scolaires de faire ensorte de mettre un terme aux agissements de tels individus.

La Commission scolaire de la ville de Zurich a donné le bon exemple en prenant la disposition suivante :

« Les Directeurs d'école sont invités :

» *a*) à ne permettre de prendre des vues photographiques des bâtiments et des salles d'école qu'au photographe muni d'une autorisation écrite de la Commission scolaire ;

» *b*) à refuser aux photographes ambulants la prise de groupe d'écoliers ;

» *c*) à s'entendre avec les maîtres pour que ceux-ci s'adressent à des photographes professionnels établis dans la localité lorsque des classes doivent être photographiées. »

Mettons en attendant notre espéranee dans la loi suisse des arts et métiers, qui sera soutenue par tous les corps de métiers et dont une proposition d'initiative doit, cette année encore, être présentée par le Comité central de l'Association suisse des arts et métiers. Puisse cet espoir longtemps caressé apporter le bien-être et la prospérité dans notre belle profession et donner ainsi au Comité des moyens légaux pour prendre en mains les intérêts des membres dans une mesure beaucoup plus large qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à ce jour.

Affaires douanières.

Nous n'avons aucun motif d'être mécontents du traité de commerce conclu avec l'Allemagne. Les positions pour lesquelles on s'était mis d'accord avec les producteurs indigènes, comme, par exemple, les plaques sèches, le carton, etc., ont presque toutes été liquidées dans le sens de nos compromis. La position « carton » — sans notre entremise, cela va sans dire — a même subi une réduction de *30* fr. à *20* fr. Par contre, les producteurs, c'est-à-dire nos fabricants de papiers sensibilisés, ne peuvent se déclarer d'accord avec les droits douaniers pour les papiers bruts ; ils sont donc invités, en vue des démarches ultérieures à faire pour l'obtention de positions moins onéreuses, à suivre l'exemple de l'Association suisse des arts et métiers.

Dans le courant du dernier exercice, notre Société est entrée dans l'Association pour la protection légale des photographes d'Allemagne dont les principes et les louables aspirations avaient joui depuis longtemps de toutes nos sympathies.

Nous avons reçu de cordiales invitations d'assister au jubilé décennal de la Société des photographes de l'Allemagne du Sud ainsi qu'au 25e anniversaire de la fondation de la Société des photographes munichois ; elles nous parvinrent malheureusement à un moment où tous les membres du Comité étaient pris soit par la reconstitution du Comité, soit par les cours pour maîtres-photographes, etc., de telle sorte que nous n'avons pu y donner suite. Nous avons fait parvenir aux jubilaires par un télégramme nos meilleurs vœux et nos félicitations.

C'est notre devoir d'adresser ici nos sincères remerciements à MM. les rédacteurs et aux administrations de nos organes, de la *Viener Photographischen Correspondenz* ainsi qu'à M. le Dr *Reiss*, le chercheur infatigable, pour leur complaisance et leur énergique appui de nos entreprises.

Quand bien même les organes de langues allemande et française comptent un grand nombre de lecteurs parmi les membres de la Société, nous pensons cependant que la *Photographische Correspondenz*, la *Revue suisse de photographie* — qui paraît aujourd'hui en un format nouveau, plus grand et richement illustré — ainsi que le *Journal suisse des photographes* devraient se trouver sur la table de travail de chaque membre. Le prix en est très modique pour ceux-ci, ce qui permet à la bourse la moins cossue de posséder ces revues professionnelles.

Les publications suivantes ont été offertes gratuitement dans le courant de l'année, savoir : *La Revue suisse de Photographie*, *Bulletin Photoglob*, *Photo-Sport*, de plus, un exemplaire de la *Werkstatt des Photographen*, de M. le directeur Emmerich.

Nous avons eu à enregistrer cette année-ci de nombreux décès ; nous déplorons entre autres aujourd'hui la mort de quelques-uns de nos membres les plus anciens et les plus fidèles : Edouard *Potterat*, le spécialiste si doué et l'ami dévoué qui nous a été enlevé peu après son élévation à la vice-présidence. Le collègue aimé et vénéré, M. *Roth*, nous a aussi quittés dans la force de l'âge ainsi que M. *d'Illin*, subitement décédé à la suite d'une attaque d'appolexie.

Au moment d'écrire ces lignes nous parvient de la Société des photographes de Vienne l'annonce d'un nouveau deuil qui nous a profondément consternés, le décès de notre éminent membre honoraire, M. le conseiller *Schrank*. Autorité universellement reconnue dans le monde professionnel, rédacteur de la *Viener Photographischen Correspondenz*, M. Schrank suivait avec un intérêt réel les diverses manifestations de l'activité de notre Société ; celui qui a eu l'honneur d'être en relations avec lui regrettera vivement la perte de cet homme distingué. La Société des photographes suisses et avec elle tout le monde professionnel conserveront de celui qui vient de nous quitter un bon et reconnaissant souvenir.

Puisse la terre être légère à ces collègues bien-aimés ! En mémoire des chers défunts, je vous invite, messieurs, à vous lever.

Un certain nombre de collègues nous ont quitté au cours de l'exercice écoulé; les uns ont pris leur retraite, les autres ont embrassé une nouvelle vocation. Nous avons, par contre, à enregistrer l'entrée de 23 nouveaux membres de sorte que le nombre des sociétaires s'élève actuellement à 143.

Si une augmentation constante du nombre des sociétaires est un symptôme réjouissant, il nous manque cependant un certain nombre de collègues, principalement parmi ceux qui sont en possession d'ateliers modestes. Comme de notre temps il n'y a pas de profession qui ne soit organisée en association, il est à désirer que ceux qui, jusqu'à présent, se sont tenus plus ou moins à l'écart de notre activité, fassent partie de la Société des photographes suisses et viennent collaborer à la défense des intérêts de notre profession.

Pour ce qui concerne notre métier comme tel, nous ne pouvons malheureusement constater une amélioration. Partout retentit la même plainte sur l'établissement d'ateliers dans les bazars, sur les photographes à bons et la concurrence déloyale. Ce sont spécialement les ateliers qui travaillent dans le même genre que les maisons citées ci-dessus et qui ne peuvent parvenir à un niveau supérieur qui souffrent le plus de cet état de choses.

Au jour d'aujourd'hui il n'y a qu'un moyen de lutter contre ce recul des affaires, et ce moyen, c'est de se libérer de ce travail machinal, de livrer des œuvres fortes et intéressantes afin que le public prenne de nouveau plaisir à la photographie ; il faut que celle-ci redevienne elle-même et pour atteindre ce but nous avons des moyens beaucoup plus étendus que ne le possédaient nos prédécesseurs.

C'est une constatation réjouissante de voir qu'il se trouve toujours parmi nous des personnes qui sacrifient d'une manière toute désintéressée leur savoir pour le bien de la bonne cause. Sans faire de personnalités, je tiens à exprimer ici à ces personnes nos chaleureux remerciements.

Le Président,
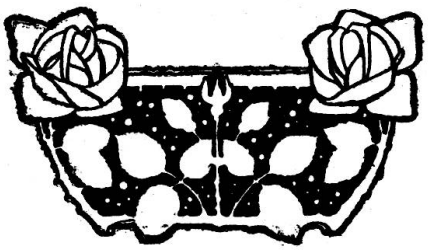
Hermann Linck, Winterthour.